



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2026 à 20 heures 15

L'assemblée, régulièrement convoquée le 21 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique RORY.

Secrétaire de la séance : Philippe DUREL

Présents : Dominique RORY, Philippe DUREL, Elodie MORLEC, Gilles LAURENT, Corinne CORNELOUP, Armony VERDIER, Bastien ALLOIN, Maxime DUGENETAY, Joshua PEGUET

Représentés : Cécile FESSY représentée par Armony VERDIER

Absents et excusés : Manon BIANZANI

Ordre du jour :

- Approbation rapport d'activité de la Communauté de Communes de Forez-Est
- Point Espace Communal Multiservices
- Vente d'un délaissé de voirie
- Tarif cantine garderie
- Taxe d'aménagement => Report
- Amortissement subvention SIEL=> Report
- Plan Communal de Sauvegarde
- Projet feux tricolores
- Divers

● **Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est (N° DE_2026_027)**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.004.08.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 8 juillet 2026 approuvant le rapport d'activité 2025,

Vu le rapport d'activité 2025 ci-annexé,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Chaque année, avant le 30 septembre, le Président de la CC Forez-Est transmet au maire de chaque commune membre un rapport sur l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), accompagné du compte financier unique 2025 approuvés par son organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le maire en séance publique du Conseil municipal, au cours de laquelle les représentants de la commune siégeant à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

CONTENU

Le rapport d'activité de la CC Forez-Est de l'année 2025 donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI. Il retrace les grandes étapes et les temps forts de l'année précédente, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire tout au long de l'année.

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 0
Délibération : adoptée

• Point Espace Communal Multiservices INAUGURATION du 11 Septembre 2026

Dans un premier temps, M le Maire fait un état des retours de participation à l'inauguration de l'Espace Communal Multiservices (ECM). En second lieu, un point logistique est réalisé (communication, traiteur, organisation de l'espace, etc..).

POINT FINANCIER ECM

M le Maire propose en premier lieu un point financier sur le marché de travaux :

Synthèse marchés travaux ECM

Marché initial, montant définitif et écarts par lot

MARCHÉ INITIAL TTC
1 875 758 €

MONTANT DÉFINITIF TTC
1 835 261 €

ÉCART NET VS MARCHÉ
-40 497 € (-2,2 %)

Lot	Fournisseur	Déf. TTC	Écart	Lot	Fournisseur	Déf. TTC	Écart
1	SAINT-ROMAIN	15,9 k€	-2,3 k€	11	BROSSARD	35,9 k€	-3,2 k€
2	POILANE	37,0 k€	-1,4 k€	12	MOUSSE&GAVA	14,0 k€	-0,0 k€
3	BALMONT	125,8 k€	-9,7 k€	13	CHATRE	3,0 k€	-4,0 k€
4	MATTANA	227,8 k€	0,0 k€	14	CHABRY	39,5 k€	0,0 k€
5	LESPINASSE	405,3 k€	+9,3 k€	15	PALUET	225,0 k€	0,0 k€
6	SUPER	19,6 k€	-4,0 k€	16	BERTHOLON	65,0 k€	-1,2 k€
7	BAM-BORY	84,9 k€	-10,6 k€	17	BLACHON	51,8 k€	-4,9 k€
8	ACHROMA	99,1 k€	-32,0 k€	MOE	EQUILIBRE	132,2 k€	?
9	OMABOIS	154,1 k€	+21,5 k€	AUT	AUTRES MOE/BE/ÉTUDES	62,9 k€	?
10	SATIBAT CHAPE	36,4 k€	0,0 k€				

Puis un point sur les équipements :

Suivi financier des équipements ECM

Budget, engagements, factures saisies et solde disponible

BUDGET ÉQUIPEMENT TTC

151 612 €

référence prévue

ENGAGÉ FACTURES + DEVIS

129 984 €

85,7 % du budget

FACTURES SAISIÉS À DATE

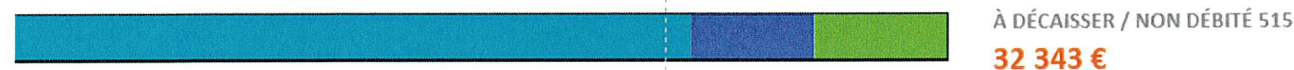
110 264 €

72,7 % réalisé

RESTANT AU BUDGET

21 629 €

solde disponible



Factures saisies
110,3 k€ · 72,7 %

Devis validés
19,7 k€ · 13,0 %

Reste budget
21,6 k€ · 14,3 %

Factures + devis validés non-débités

Poste	Budget TTC	Facturé	Devis	Reste	% facturé
Mobilier	18,9 k€	13,6 k€	0,0 k€	5,3 k€	72%
Informatique	3,5 k€	3,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	100%
Bâtiment	4,7 k€	3,8 k€	0,0 k€	0,9 k€	81%
Extérieur	95,3 k€	66,0 k€	15,6 k€	13,7 k€	69%
Sécurité	1,7 k€	1,7 k€	0,0 k€	0,0 k€	100%
Cuisine	27,5 k€	21,6 k€	4,1 k€	1,7 k€	79%

Pour terminer, M. le Maire présente un point sur la situation de trésorerie de la commune. Il indique que le marché est actuellement en voie de finalisation, ce qui permettra le déblocage prochain des subventions attendues. L'objectif est d'engager dès le mois d'octobre le remboursement du prêt relais afin de limiter les frais financiers associés à ce dispositif de financement.

AJUSTEMENT DES PLAGES HORAIRES DES LOCATIONS DE SALLES DE L'ECM

À la suite des retours des Gildariens concernant les modalités de location des salles communales, les plages horaires ainsi que les formules de réservation ont été révisées.

Les forfaits peuvent désormais être réservés quel que soit le jour de la semaine, selon les modalités suivantes :

- Forfait Journée : de 8 h 00 à 19 h 00
- Forfait Soirée : de 15 h 00 à 9 h 00 le lendemain
- Forfait 2 jours : de 17 h 00 à J+3 à 9 h 00

• Vente d'un délaissé de voirie 684 chemin de la Reculat (N° DE_2026_028)

Le Maire rappelle à l'assemblée que le bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement (art. L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Pour les voies communales, cet acte doit être précédé d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L 141-3 du code de la voirie routière). Mais pour les « délaissés de voirie », un déclassement de fait, sans intervention d'un acte administratif de la collectivité propriétaire, est possible.

La disparition de la domanialité publique résulte du fait que ces places, rues et impasses ne sont plus utilisées pour la circulation (CE, 27 septembre 1989, *Moussion*, n° 70653).

Le Maire expose :

- que la parcelle dénommée lot A dans le PV de bornage annexé à la présente délibération, d'une superficie de 73m² située 684 chemin de la Reculat, n'est plus nécessaire au service public de la voirie depuis de nombreuses décennies (personne sur la commune n'en connaît l'existence, et aucune hypothèse qu'en à son utilité ne semble probante), et qu'elle a par conséquent le caractère d'un délaissé de voirie,
- que Mme FRITSCH Emmanuelle, domicilié 684 chemin de la Reculat, a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle afin de contribuer à régulariser la situation de fait ;
- que l'aliénation envisagée intervient dans le respect de l'article L 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder la parcelle dénommée lot A dans le PV de bornage annexé à la présente délibération, au prix de 1 euro symbolique, à Mme FRITSCH Emmanuelle,
- **DIT** que les frais induits par cette vente seront à la charge de l'acquéreur (frais d'étude, frais d'acte, bornage, prestations diverses),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Délibération : adoptée

● **Acquisition lot C et E parcelles A476 et A1345 (N° DE_2026_029)**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° DE_2026_028 du 31 août 2026 par laquelle la commune a procédé à la cession d'un délaissé de voirie au profit de Mme Emmanuelle FRITSCH.

Il expose qu'à l'occasion de la réunion de bornage du 24 juin 2026, réalisée en vue de cette cession, il a été convenu entre les parties que Mme Emmanuelle FRITSCH céderait à la commune une partie des parcelles cadastrées section A n° 1345 et A n° 476 afin de permettre l'élargissement et la sécurisation du chemin de la Reculat.

La commune envisage ainsi l'acquisition amiable du lot E, issu de la parcelle cadastrée section A n° 1345, et du lot C, issu de la parcelle cadastrée section A n° 476, tels qu'ils figurent au procès-verbal de bornage du 24 juin 2026 annexé à la présente délibération. Ces parcelles sont situées au 684 chemin de la Reculat.

M. le Maire précise que cette acquisition présente un intérêt communal en ce qu'elle permettra l'amélioration et la sécurisation de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition amiable lot E, issu de la parcelle cadastrée section A n° 1345, et du lot C, issu de la parcelle cadastrée section A n° 476, tels qu'ils figurent au procès-verbal de bornage du 24 juin 2026 annexé à la présente délibération appartenant à Mme FRITSCH Emmanuelle,
- **AUTORISE** M le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce morceau de parcelle pour un prix de 1 euros ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

- **DIT** que les frais induits par cette vente seront à la charge du vendeur (frais d'étude, frais d'acte, bornage, prestations diverses)

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 0
Délibération : adoptée

● **Tarif cantine 2026 2027** (N° DE_2026_030)

Notre prestataire Scolarest nous a informé d'une augmentation du prix des repas à partir du 1er septembre 2026.

L'augmentation du tarif TTC du repas livré est de 3.5%.

Après échanges avec les autres communes membres du RPI (Saint Georges de Baroille et Pinay) il est proposé de fixer un nouveau tarif de vente à 4.99 € TTC/repas, au lieu de 4,90 € TTC.

Il sera applicable dès la rentrée de septembre 2026.

A noter que ce prix ne tient pas compte des coûts de services et de locaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE le tarif du repas de la cantine scolaire à 4.99 € TTC par repas à partir du 1er septembre 2026.

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 0
Délibération : adoptée

● **Tarif garderie 2026 2027** (N° DE_2026_031)

Comme les années scolaires précédentes, l'accueil des enfants à la garderie se fera sur de larges créneaux du lundi au vendredi de 07h30 à 8h20, de 11h30 à 13h20 pour la cantine et de 16h20 à 18h00.

Le Maire rappelle que la prise en charge financière de ces garderies est totalement assurée par les Mairies du RPI.

Comme le prévoit le règlement intérieur de la garderie adopté lors du conseil municipal du 18 mai 2021, le dépassement de cet horaire, donne lieu à l'application d'une facturation forfaitaire de 15,00€ pour chaque quart d'heure supplémentaire commencé.

Cette disposition tient compte de l'impact de ces dépassements pour les communes : impact financier d'une part et impact sur l'organisation du travail des personnels communaux concernés, d'autre part. L'objectif est notamment de ne pas retarder les opérations de nettoyage des locaux scolaires et donc de respecter les horaires de travail des agents.

Le Maire propose aux conseillers de reconduire la gratuité de la garderie et de la tarification forfaitaire à 15,00 € par quart d'heure supplémentaire en dehors des horaires de garderie, tout quart d'heure entamé étant dû.

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 0
Délibération : adoptée

DIVERS

PROJET FEUX INTELLIGENTS : M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en place d'un feu intelligent, conçu comme un dispositif dissuasif, installé en agglomération et visant à faire ralentir les véhicules lorsqu'ils ne respectent pas la limitation de vitesse.

Son principe repose sur un feu rouge au repos, qui passe au vert lorsque la vitesse réglementaire est respectée et reste rouge en cas d'excès de vitesse.

Ce dispositif permettrait à la commune de renforcer la prévention routière et la sécurité des utilisateurs des voies concernées (piétons, cyclistes, véhicules motorisés). Avant toute décision d'équipement, l'implantation devra être validée sur site, notamment au regard des conditions de vitesse, de visibilité, de distance de détection, d'absence d'intersection ou de passage piéton à proximité, ainsi que de la compatibilité du mode d'alimentation électrique retenue. L'implantation sera définie lors d'une prochaine séance.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : M. le Maire fait un point d'information sur l'élaboration du PLUi, à la suite des réunions de secteur organisées les 29 juin, 7 juillet et 15 juillet 2026. Il souligne la forte mobilisation des communes et la qualité des échanges autour de cette démarche structurante pour l'avenir du territoire. Il rappelle enfin que les informations relatives au PLUi sont accessibles au public sur le site internet de la Communauté de Communes de Forez-Est et de la Commune, et qu'un registre papier reste disponible en mairie, pour l'enregistrement de toute observation relative à cette démarche.

Alarme : Conformément aux informations des précédents Conseil l'alarme de l'ECM est en fonction depuis fin juillet.

Réunion de rentrée scolaire : M. le Maire informe le Conseil municipal que la réunion de rentrée scolaire s'est tenue le 31 août. À cette occasion, un point a été réalisé sur l'organisation générale, le matériel et les services périscolaires, concernant notamment les modifications relatives à l'installation des élèves de grande section de maternelle, à l'École de Saint-Jodard. Ce temps d'échange de début d'année avec le Maire et la directrice de l'école, permet également aux agents de la commune de partager sur les actions à mettre en place.

Exposition de peinture : À la suite de la proposition du Conseil Municipal de mettre à disposition des espaces d'exposition au sein du nouveau bâtiment aux Gildariens. Deux d'entre eux ont proposés d'exposer leurs peintures au sein de l'ECM. Les œuvres seront présentées à partir du 7 septembre pendant au moins 2 mois puis laisseront place à d'autres présentations dans le cadre d'expositions temporaires.

AGENDA

31 AOÛT 4 SEPT.	Accueil Béatrice Servit (secrétaire Pinay) pour micro-formation
7 SEPT.	Conseil Special PCS
05-06 SEPT	Concours de pétanque chasse et Rassemblement voitures de collection
11 SEPT	Inauguration ECM
15 SEPT	Ludothèque
5 OCT	Conseil Municipal

Dominique RORY
Président de séance

Philippe DUREL
Secrétaire de séance

